



16 octobre 2013

(13-5697)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

ACTIONS RELATIVES AUX NORMES SPS PRIVÉES

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE BELIZE

La communication ci-après, reçue le 15 octobre 2013, est distribuée à la demande de la délégation du Belize.

Avancement des travaux au titre des actions n° 6 à 12

1. Le Belize reconnaît que les membres du Comité ont des vues divergentes concernant les actions n° 6 à 12. Cependant, des progrès significatifs pourraient être accomplis si ces recommandations sont examinées parallèlement aux actions n° 1 à 5. À cette fin, nous jugeons nécessaire que les Membres envisagent l'établissement d'un petit groupe de travail qui pourrait faire avancer les travaux concernant ces actions.

2. À notre avis, sur les sept (7) recommandations restantes, les actions n° 10 et 11 prêtent moins à controverse et sont étroitement liées à l'action n° 4. En conséquence, le Belize invite les Membres à tenir compte des recommandations ci-après concernant chacune des deux actions considérées.

(Action n° 10: Le Comité SPS devrait élaborer un code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes SPS privées.)

3. Au titre de l'action n° 10 du document G/SPS/W/256, les Membres sont encouragés à élaborer un code de pratique. Comme l'annexe 3 de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce contient déjà un "Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes", nous encourageons les Membres à examiner cette annexe et à déterminer si elle est applicable à cette recommandation particulière. Si elle est jugée pertinente à l'issue de l'examen, des progrès significatifs seront accomplis en cas d'adoption.

(Action n° 11: Le Comité SPS devrait élaborer des lignes directrices visant à ce que les gouvernements des Membres de l'OMC assurent la liaison avec les entités qui jouent un rôle en matière de normes SPS privées.)

4. S'agissant de l'action n° 11, nous croyons comprendre que quelques Membres assurent déjà la liaison avec les entités qui jouent un rôle en matière de normes SPS privées. Nous encourageons ces Membres à faire part au Comité de leur expérience; les méthodes employées pourraient être probablement adoptées aux fins de la mise en œuvre de cette action.

5. Une fois encore, nous proposons, afin de faire avancer les travaux concernant les actions n° 6 à 12, l'établissement d'un groupe de travail spécial ou d'un groupe de travail électronique.